



unesco

Renforcer les capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la préparation des candidatures aux listes de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique

Présentation par le Secrétariat de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel



Informations clés sur le projet

- Donateur : Gouvernement du Japon
- Durée du projet : 36 mois
- Phase de mise en place : 6 mois
- 9 pays bénéficiaires proposés (aucun élément inscrit) : Comores, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Gabon, Guinée-Bissau, Lesotho, Sao Tomé-et-Principe, Soudan du Sud.
- D'autres pays d'Afrique devraient participer aux activités de partage d'expériences et d'apprentissage entre pairs.



© Ethiopian Heritage Authority (EHA), 2021

Contexte général



© Office Régional du Tourisme Analamanga (ORTANA), Madagascar, 2019

- **Réflexion globale** sur les mécanismes d'inscription sur les listes de la Convention de 2003 (2018-2022)
- **Amendements aux Directives opérationnelles** et aux **formulaires** : rendre les Listes et le Registre plus dynamiques et interconnectés, tout en mettant en avant les aspirations des communautés.
- **Défis récurrents** soulignés par l'Organe d'évaluation (premières candidatures) : format, manque d'information, concepts non conformes à la Convention.
- Également **des développements prometteurs** avec récemment davantage de nominations soumises en provenance d'Afrique

Pourquoi ce projet ?



© Jorge Dias Veloso, Angola, 2022

- **Manque de connaissances** et de capacités pour préparer des dossiers de candidature solides.
- **Déséquilibre** géographique des listes de la Convention.
- **Potentiel inexploité** de la coopération Sud-Sud et de l'échange de connaissances (y compris en vue de la préparation de propositions d'inscription multinationales).
- **Avantages inexploités** de l'intégration du patrimoine vivant dans les politiques culturelles et de développement durable.

Objectifs du projet

- Renforcer les capacités au niveau national pour la **préparation des dossiers de candidature** aux listes de la Convention de 2003.
- Favoriser l'**apprentissage entre pairs** et la **coopération Sud-Sud** pour une meilleure sauvegarde du patrimoine vivant.
- Encourager les **synergies** et formuler des **recommandations** pour l'intégration du patrimoine vivant dans les politiques de **développement durable**, dans le secteur de la culture et au-delà.



© Ministry of Education, Arts and Culture, Namibia, 2018

Chaîne de résultats : effets et produits

Impact

Les États parties d'Afrique renforcent la sauvegarde communautaire du patrimoine culturel immatériel par une coopération accrue au sein des pays et entre eux, en l'inscrivant dans des cadres plus larges de politique culturelle en faveur du développement durable.

Effets

Les États parties africains utilisent les connaissances et les capacités générées par le projet pour préparer des dossiers de candidature nationaux et multinationaux aux listes de la Convention.

Les synergies entre la sauvegarde du patrimoine vivant et d'autres cadres culturels de l'UNESCO sont améliorés pour renforcer l'élaboration de politiques propices à la sauvegarde du patrimoine vivant pour le développement durable et des politiques culturelles intégrées en Afrique.

Produits

Renforcement des capacités des États parties au niveau national pour la préparation des dossiers de candidature aux listes de la Convention

Développement de la coopération régionale et de la mise en réseau entre les pays d'Afrique inclus afin de renforcer leur engagement dans les mécanismes de coopération internationale de la Convention.

Renforcement des capacités pour identifier les opportunités et les défis liés à la création de synergies entre les cadres de politique de sauvegarde du patrimoine vivant et ceux des autres conventions culturelles de l'UNESCO en vue de mieux les articuler dans la conception des politiques culturelles pour la sauvegarde du patrimoine vivant et le développement durable.



Stratégie et approche de la mise en place

Approche

- **Renforcement des capacités** au niveau national en matière de candidatures, en s'appuyant sur le programme global et le réseau de facilitateurs.
- **Partage d'expériences**, apprentissage entre pairs et coopération par le biais de réunions régionales.
- Encourager **l'intégration du patrimoine vivant dans les politiques** et les cadres du secteur culturel pour le développement durable.



© Ministry of Education, Arts and Culture, Namibia, 2018

Pays partenaires proposés

Pays partenaires principaux

- **Aucune inscription** sur les listes de la Convention.
- Ils seront impliqués dans **toutes les activités clés** (renforcement des capacités et apprentissage entre pairs).

Pays	Bureau de terrain	Informations complémentaires
Guinée équatoriale	Yaoundé	
Sao Tome et Principe	Yaoundé	PEID
Gabon	Yaoundé	
Erythrée	Nairobi	PMA
Soudan du Sud	Nairobi	PMA
Comores	Nairobi	PMA et PEID
Lesotho	Harare	PMA
Eswatini	Harare	
Guinée-Bissau	Dakar	PMA

Partage d'expérience avec d'autres pays

- Expérience significative ou récente des **mécanismes de coopération internationale** de la Convention.
- Ils seront invités à participer à **l'apprentissage entre pairs**.
- Les pays sont en cours d'identification, et peuvent inclure : Cameroun (2 inscriptions récentes), Kenya (5 éléments inscrits), Côte d'Ivoire (5 éléments inscrits), Nigeria (8 éléments inscrits).



Activités principales

Année 1 (2024-2025)

Analyse documentaire des inventaires figurant dans les rapports périodiques d'AFR

Réunion en ligne pour recueillir les retours des pays partenaires sur le projet

Année 2 (2025-2026)

Échange régional et renforcement des capacités en matière de candidatures et de synergies avec les autres Conventions culturelles de l'UNESCO

Ateliers nationaux de formation sur la préparation des dossiers de candidature

Année 3 (2026-2027)

Activités d'apprentissage, de mise en réseau et de coopération entre pairs

Élaboration de recommandations de politique

Activités de suivi avec les personnes ressources et les équipes nationales



Phase de démarrage : 2024 et début 2025



© Aka Konin/Office Ivoirien du patrimoine culturel (OIPC), 2015

Phase de démarrage :

- Recueillir des informations pertinentes sur les besoins en matière de renforcement des capacités.
- Rechercher l'engagement des pays partenaires.

Actions entreprises (octobre 2024 à mars 2025) :

- **Recherche documentaire** sur les inventaires en Afrique (à travers les 44 rapports périodiques soumis) et entretiens avec les parties prenantes nationales. Identification préliminaire des besoins de renforcement des capacités liés à la préparation des candidatures aux listes de la Convention de 2003.
- **Session d'information** avec les pays partenaires proposés pour présenter le projet et solliciter leur retour sur leurs besoins et leurs priorités en matière de candidature.
- **Coordination** avec les bureaux de l'UNESCO dans la région pour la mise en œuvre des activités du projet.

Prochaines étapes



© Faustin Nkurunziza, Rwanda, 2016

Les principales activités prévues pour le premier semestre 2025 sont les suivantes :

- La mise au point de la stratégie de mise en œuvre du projet.
- Identification d'un point focal du projet par pays.
- Formation des formateurs globale sur les ressources pour les candidatures mis à jour (juin).
- Préparation de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, tant au niveau régional que national.